

Relations UE/Inde: un partenariat stratégique

2004/2169(INI) - 16/06/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : dessiner les contours d'un nouveau partenariat stratégique avec l'Inde

CONTENU : la Commission propose de monter un partenariat stratégique ambitieux entre l'UE et l'Inde. Elle passe en revue les nombreuses facettes des relations UE- Inde au vu de l'influence grandissante de l'Inde sur la scène mondiale et régionale. Elle propose toute une série de mesures concrètes visant à renforcer la coopération dans 5 domaines essentiels:

- la coopération internationale par le biais du multilatéralisme en se focalisant sur la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes et les droits de l'homme;
- le renforcement des partenariats économiques par le biais de dialogues concernant les politiques sectorielles et la réglementation;
- la coopération au développement pour aider l'Inde à atteindre les objectifs de développement du millénaire;
- des échanges intellectuels et culturels;
- l'amélioration de l'architecture institutionnelle des relations UE-Inde.

Prises individuellement les propositions de la Commission dans chacun des domaines envisagés peuvent se résumer comme suit :

- 1) Amélioration de la coopération internationale: l'Union européenne et l'Inde devraient renforcer leur alliance stratégique pour favoriser une approche multilatérale effective et promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Elles devraient également coordonner leur position au niveau de la préparation, de la négociation et de la mise en oeuvre des grandes conventions multilatérales des Nations unies. Elles seraient également utile qu'elles intensifient leur coopération en matière de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits, et qu'elles s'attaquent ensemble aux problèmes mondiaux de la non-prolifération des armes nucléaires, du terrorisme et de la criminalité organisée. Leur dialogue concernant les droits de l'homme devrait être développé, tant aux niveaux bilatéral qu'international ;
- 2) Renforcement du partenariat économique: la communication définit une stratégie économique cohérente destinée à augmenter les volumes des échanges et des investissements. L'UE et l'Inde auraient intérêt à engager un dialogue concernant des questions intersectorielles comme la politique industrielle, la bonne gouvernance, la concurrence et l'environnement ainsi que dans des domaines stratégiques tels que la société de l'information, les transports, l'énergie, la biotechnologie ou la coopération spatiale (dans ce domaine, l'UE et l'Inde s'efforcent de coopérer étroitement dans le cadre du programme Galileo) ;
- 3) Coopération du développement: l'UE devrait épauler l'Inde dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement du millénaire fixés par les Nations unies et la soutenir dans sa volonté de réduire les inégalités sociales et les disparités régionales. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de la gouvernance et de la durabilité environnementale ;
- 4) Entente mutuelle: l'UE et l'Inde devraient améliorer leurs relations intellectuelles et culturelles par l'instauration d'échanges de parlementaires et d'universitaires, ainsi que par des projets culturels ;

5) Architecture institutionnelle: l'UE et l'Inde devraient simplifier et rendre plus efficace la structure de leurs relations.

La Commission invite maintenant le Conseil, le Parlement européen et le Comité économique et social à avaliser l'axe général de la communication en espérant que celle-ci servira de point de départ à une réflexion collective sur l'amélioration des relations UE-Inde. Les grandes orientations issues du débat né des propositions de la Commission pourraient être présentées dans le cadre du 5ème sommet UE-Inde au cours duquel l'Inde apportera son propre document d'orientation. L'ensemble des propositions pourrait servir de base à un séminaire réunissant les principaux partenaires des deux parties, et au cours duquel des orientations non contraignantes seraient élaborées en vue d'un approfondissement des relations UE-Inde sous la forme d'un plan d'action et d'une nouvelle déclaration politique conjointe UE-Inde. Ces deux documents pourraient être approuvés lors du 6ème sommet UE-Inde prévu pour 2005.